



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 18 mai 2020

COVID-19

Le point sur les mesures de soutien aux entreprises

L'épidémie de coronavirus a conduit le gouvernement à mettre en place des mesures immédiates exceptionnelles et concrètes d'accompagnement des entreprises dont l'activité est fragilisée par cet événement.

En Guadeloupe, les services de l'État et la Région co-pilotent une cellule de continuité économique qui réunit également le conseil départemental, les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Cette cellule poursuit un double objectif :

- > S'assurer de l'accompagnement des entreprises en difficulté ;
- > Préparer un plan de relance pour l'économie guadeloupéenne.

Fonds de solidarité (au 12 mai) : Près de 19 000 très petites entreprises (TPE) guadeloupéennes ont d'ores et déjà bénéficié du 1^{er} volet du fonds de solidarité (jusqu'à 1 500 € par entreprise) pour un montant total versé de plus de **26,5** millions d'euros.

Le 2^e volet du fonds de solidarité apporte à certaines de ces entreprises un complément compris entre 2 000 et 5 000 €. 60 entreprises en ont déjà bénéficié, pour un total de plus de 160 000 €.

Activité partielle (au 18 mai) : plus de 9 870 entreprises en Guadeloupe et dans les Îles du Nord ont été retenues pour la mise en chômage partiel de leurs salariés. 59 700 emplois sont concernés. L'allocation de l'État mise en paiement atteint le montant de **45,6** millions d'euros.

Prêts garantis par l'État (au 14 mai) : 1000 entreprises sont soutenues pour un montant de plus de **254** millions d'euros accordés. 473 dossiers sont en cours d'instruction pour un montant pré-accordé de **57 M€**

Reports de charges (au 13 mai) : **1,8** millions de reports de charges fiscales ont été accordées aux entreprises en Guadeloupe.

Crédits d'impôts (au 13 mai) : près de **20** millions d'euros ont été versés de manière accélérée aux entreprises pour maintenir leur trésorerie à flot.

Dettes douanières (au 18 mai) : les douanes ont accordé un report de paiement des dettes douanières à 23 entreprises pour une somme globale de plus de **18** millions d'euros. Les services des douanes exonèrent la majeure partie des importations des équipements de protection et vérifient leur conformité aux normes. Jusqu'à aujourd'hui, plus de trois millions de masques ont été importés en Guadeloupe, la plupart en exonération de droits et de taxes.